

Règlement « Jeu enfants »



ARTICLE 1 : OBJET

L'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, sis Pont Jehan Ango, Quai du Carénage à Dieppe (76200), organise du samedi 14 février au vendredi 28 février 2026, un jeu vrai/faux pour les enfants selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert aux enfants de 5 à 11 ans.

Les participations sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h à l'Office de Tourisme Dieppe-Normandie.

Le jeu consiste à remplir un quiz avec des questions vraies ou fausses sur la destination de Dieppe.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le jeu ne comporte aucun gagnant. Chaque participant fait tourner la roue des cadeaux et se voit remettre un cadeau.

ARTICLE 4 : DOTATION/PRIX

Le présent jeu, organisé sous la forme d'un « vrai/faux » sans perdant, permet à chaque participant de faire tourner la roue des cadeaux pendant la période comprise entre le 14 et le 28 février 2026 inclus.

ARTICLE 5 : TRAITEMENT DES DONNEES

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours (nom, coordonnées, âge de l'enfant) sont utilisées uniquement pour sa bonne organisation ; elles ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque participant ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de l'Office de Tourisme :

Eric Barbry – Cabinet Racine – 40, rue de Courcelles, 75008 Paris – 01 44 82 43 00 –

dpo-dieppetourisme@racine.eu

En cas de désaccord, une réclamation peut être déposée auprès de la CNIL.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

La participation implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement.

Toute tentative de fraude, tricherie ou non-respect des règles entraînera la disqualification du participant.

L'Office de Tourisme ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement technique, d'une perte de texte ou d'une annulation du concours.

Il se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler le concours sans préavis en cas de force majeure.

Fait à Dieppe, le 05 février 2026

Le Directeur

Ludovic CARDONA GIL

